

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

----- COMITE LOCAL VENDEUVRE

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations (captages, stations de traitement, réseaux) sont assurées par le syndicat *Eaux de Vienne – Siveer*.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

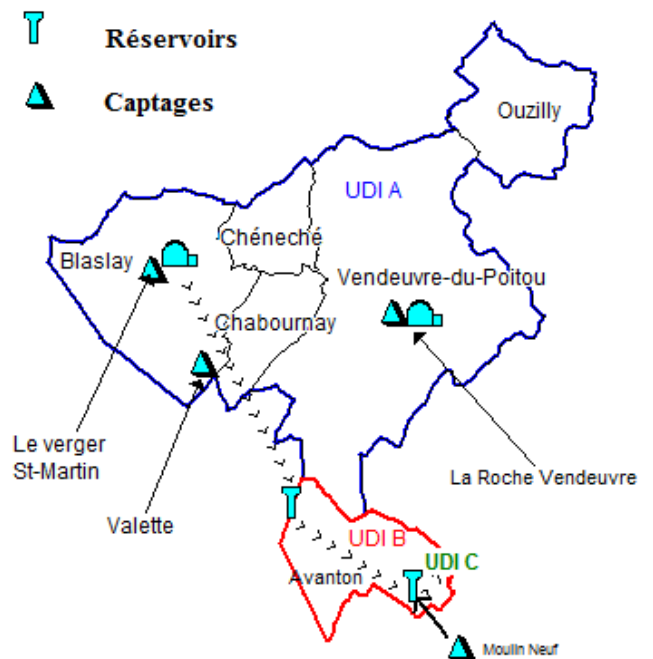
Trois UDI (carte ci-dessous) ont été définies dans le comité local de Vendeuve afin de tenir compte des différents approvisionnements en eau.

Origine de l'eau : L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines.

L'UDI **A** est alimentée par un mélange d'eau provenant des captages de *la Roche* (un forage d'une profondeur de 30 mètres situé sur la commune de *Vendeuve*) et du *Verger St Martin + Valette* (forages de 70 et 130 mètres situés sur la commune de *Blaslay*). Les deux forages captent les eaux de la nappe aquifère captive du jurassique.

L'UDI **B** est alimentée par le captage de *Verger St Martin et Valette* via le réservoir de *Jarnet*, situé sur *Avanton*.

L'UDI **C** (*Martigny*) est alimentée en mélange par le captage de *Moulin Neuf* situé sur la commune de *Migné-Auxances* et par le forage du *Verger St Martin et Valette* via le réservoir de *Jarnet*.



Traitement : Toutes les eaux pompées subissent au minimum un traitement de désinfection par le chlore gazeux avant d'être distribuées à la population. Celles provenant de *la Roche* sont en plus déferriesées par oxydation et filtration sur sable.

Contrôle : 52 prélèvements représentant 2252 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément à la réglementation.

Protection des ressources : La procédure administrative est terminée pour les 4 captages. Ils possèdent un arrêté de déclaration d'utilité publique avec une inscription au fichier des hypothèques.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	Moyennes 2018 sur les réseaux de distribution		
		UDI A (Roche-Verger St M.)	UDI B (Verger St M.)	UDI C (Martigny)
PH	6,5 - 9	7,4	7,5	7,6
Conductivité (µS/cm à 25 °C)	200 - 1100	725	640	642
TURBIDITE (en NFU)	2	0,07	0	0,14
DURETE (TH en °F)	Néant	37	33	32
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,50	0,68	0,57
NITRATES (en mg/l)	50	2	1	11

Bactériologie

- Les résultats des analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité (100 % de conformité)**.

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante, bicarbonatées calciques et d'un pH légèrement basique

Turbidité

- La turbidité moyenne est satisfaisante et demeure inférieure à 0,5 NFU.

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. La teneur des eaux distribuées sur les 3 unités peut être considérée comme **importante**. *Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire.*

Fluor

- Le **fluor**, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. La teneur en fluor des eaux qui alimentent les différentes UDI **avoisine les 0,5 mg/l**, ce qui **ne nécessite pas, a priori, d'apports complémentaires** par des comprimés ou par du sel fluoré.

Nitrates

- Les eaux puisées dans les nappes captives (*Roche et Verger St Martin*) renferment de **très faibles teneurs en nitrates** (UDI **A** et **B**) alors que celles prélevées dans la nappe libre du jurassique moyen (*Moulin Neuf*) renferment des teneurs plus élevées. Les mélanges d'eau pratiqués depuis 2005 permettent cependant de desservir également une eau faiblement nitratée sur l'UDI **C**.

Pesticides

- Les analyses réalisées sur plus de 200 substances n'ont révélé **aucune présence des produits recherchés**.

Fer

- Une présence de fer a été constatée sur les réseaux de distribution, avec toutefois une moyenne inférieure à la valeur référence de 200 µg/l (**53 µg/l** sur l'UDI **A**, **82 µg/l** sur l'UDI **B** et **88 µg/l** sur l'UDI **C**).

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé ,

Ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

